
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 16 juillet 2013 à 9 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Martin Coutu, directeur d'arrondissement adjoint et directeur culture, sports, loisirs et développement social
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

CA13 30 07 0297

OUVERTURE - SÉANCE

À 9 h 05

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

QUE la présente séance extraordinaire du 16 juillet 2013 soit ouverte

ADOPTÉ

10.01

CA13 30 07 0298

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 juillet 2013 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question ou commentaire de la part des citoyens n'a été posée.

CA13 30 07 0299

APPROBATION - DÉMARCHE « CONCOURS » - PROJET PLAGE DE L'EST - AUTORISATION DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT - DEMANDE DEROGATION PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES - M.A.M.R.O.T.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

- D'approuver la démarche « Concours » dans le cadre du projet de la plage de l'Est ;
- D'autoriser la directrice d'arrondissement de procéder à une demande de dérogation du processus d'appel d'offres pour ce concours auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (M.A.M.R.O.T).

ADOPTÉ

12.01 1130443016

CA13 30 07 0300

APPROBATION -ÉCHANGE - COMPAGNIE ÉQUIPEMENTS G. GAGNON INC. - TROIS TONDEUSES LASTEC 100 POUCES CONTRE POUR DEUX TONDEUSES BEFCO H80-088, UNE SOUFFLEUSE À NEIGE 48 POUCES N48240 ET TROIS TONDEUSES FRONTALES 72 POUCES CARONI F180540RD

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver l'échange avec la compagnie Équipements G. Gagnon inc. de trois tondeuses de marque Lastec 100 pouces contre deux tondeuses Befco H80-088, une souffleuse à neige 48 pouces N48240 et trois tondeuses frontales 72 pouces Caroni F180540RD.

ADOPTÉ

20.01 1134939002

CA13 30 07 0301

AUTORISATION - DÉPENSE - TRAVAUX DE CLIMATISATION DU BOULODROME - CENTRE MAINBOURG - AUTORISATION PROPRIÉTAIRE - CORPORATION MAINBOURG - EXÉCUTION DES TRAVAUX - CONFORMÉMENT AU BAIL EN VIGUEUR

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

1. D'autoriser une dépense de 40 436,43 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de climatisation du boulodrome du centre Mainbourg;
2. D'autoriser le propriétaire, la Corporation Mainbourg, à exécuter les travaux à cette fin pour une somme maximale de 38 510,88 \$ taxes incluses, conformément au bail en vigueur;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ

20.02 1131502004

CA13 30 07 0302

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30053

Monsieur le conseiller Gilles Déziel donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA13-30053 intitulé « Règlement sur les nuisances ».

Monsieur le conseiller Gilles Déziel demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1134860012

CA13 30 07 0303

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA13-E103 - MODIFICATION - PTI

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 juillet 2013;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA13-E103 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 559 000 \$ pour la réalisation de la maison du citoyen ».

ADOPTÉ

40.02 1131652002

CA13 30 07 0304

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA13-E103 - MODIFICATION - PTI

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE modifier le programme triennal d'immobilisations (PTI) de façon à transférer un montant de 1 366 000 \$ du projet 55892 : Programme de réaménagement de rues et un montant de 500 000 \$ du projet 42202 : Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires au projet 36145 : Maison du citoyen Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.02 1131652002

CA13 30 07 0305

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT MODIFIÉ NUMÉRO RCA13-E100

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement substitut :

- du règlement d'emprunt numéro RCA13-E100 modifié, adopté lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2013;
- du procès-verbal de correction daté du 9 juillet 2013.

ADOPTÉ

40.03 1132726007

CA13 30 07 0306

DÉSIGNATION - MADAME CHANTAL ROULEAU - ÉLU - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES ET MONSIEUR YVES GRAVEL -REPRÉSENTANT ADMINISTRATIF - COMPOSITION - COMITÉ DE SUIVI -CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (CMTO) DU SECTEUR EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE désigner madame Chantal Rouleau comme élue de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que monsieur Yves Gravel comme représentant administratif pour la composition du comité de suivi du centre de traitement des matières organiques (CMTO) du secteur Est.

ADOPTÉ

51.01 1134939003

CA13 30 07 0307

LEVÉE - SÉANCE

À 9 h 10

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2013.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut